

Haute-Saône

INAUGURATION / Le premier site pilote agrivoltaïque a été inauguré à Amance jeudi 9 septembre dernier : une ombrière équipée de panneaux solaires rotatifs perchés à 5 mètres de haut abritant une culture de soja.

Agrivoltaïsme : le premier site pilote au monde installé en Haute-Saône !

C'est à Amance, jeudi 9 septembre, que l'entreprise TSE a inauguré son premier démonstrateur agrivoltaïque sur grandes cultures. Un projet d'une valeur de 15 millions d'euros, en étude depuis 2019 qui a vu le jour en seulement 2 ans dans la commune haut-saônoise. Le projet d'Amance a été lancé il y a deux ans à Toulouse, lorsque se sont croisés les chemins de

Mathieu Debonnet, directeur de TSE et Sylvain Raison, agriculteur sur la commune d'Amance. Quelques échanges entre les deux hommes sur l'agrivoltaïsme et notamment sur un projet d'ombrière équipée de panneaux solaires rotatifs perchés à cinq mètres du sol, ont permis de faire germer chez l'agriculteur, l'idée de faire pousser des céréales tout en produisant de l'énergie.

La curiosité de l'agriculteur, déjà à la pointe en termes de production d'énergie, a permis quelques jours plus tard le lancement du projet : l'exploitation de Sylvain Raison accueillera la première expérimentation de la canopée agricole sur cultures.

Conserver la production des terres agricoles tout en relevant le défi énergétique de demain !

Répondre à l'urgence de souveraineté énergétique en recentrant la production d'énergie au cœur des territoires ruraux, c'est le pari qu'a fait l'entreprise TSE en développant le plus grand démonstrateur agrivoltaïque. Avec ses 10 sites pilotes et 66 ha repartis sur le territoire Français



Mathieu Debonnet directeur de TSE et Sylvain Raison agriculteur à Amance se sont associés pour un projet innovant d'agrivoltaïsme.

l'entreprise va réaliser sur chaque site des essais agronomiques sur une durée de 9 ans afin de démontrer la pertinence et l'efficacité de ce concept innovant.

TSE a fait le constat suivant : même en les équipant de panneaux solaires, les surfaces actuellement en friche ne permettront pas de répondre aux objectifs de la France en termes de production d'énergie solaire. Le gouvernement vise en effet 35 et 44 GW de puissance installée d'ici 2028, contre 13 GW actuellement. Cet objectif implique de couvrir de panneaux 100.000 ha, soit 0,3 % des terres agricoles françaises. Pour néanmoins atteindre cet objectif, l'entreprise développe une solution permettant de répondre aux trois défis agricoles de demain :

- ▶ Maintenir la production agricole
- ▶ Protéger les cultures
- ▶ Atteindre la souveraineté énergétique

Une synergie entre production photovoltaïque et agricole : un système gagnant-gagnant

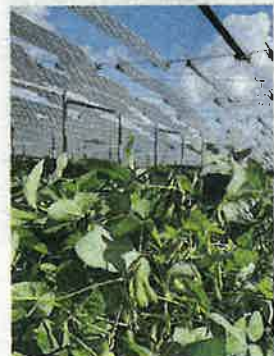
La "Canopée Agricole" permet la production d'énergie sans réduire

la productivité des terres agricoles, son système d'ombrière protège les cultures des aléas climatiques grâce à des panneaux solaires rotatifs atténuant ainsi les stress thermiques et hydriques.

Les premières mesures réalisées cet été ont démontré une photosynthèse jusqu'à 6 fois supérieure entre la parcelle témoins et la parcelle équipée, un micro-climat créé sous l'ombrière favorisant la maîtrise de l'évapotranspiration et permettant le développement de la plante. Des essais, mesures et analyses qui seront menés en partenariat avec Alliance BFC, Purpan et l'INRAE durant 9 ans d'expérimentation. ■

Chloé Guerbert

La Haute-Saône reviendra sur les détails techniques et les résultats de cette installation dans une prochaine édition.



La première culture de Soja implantée sous la canopée agricole.



L'inauguration du premier site agrivoltaïsme a eu lieu jeudi 9 septembre dernier à Amance.



La Canopée agricole, une ombrière photovoltaïque rotative suspendue à 5 m du sol permettant le passages des engins agricoles.

La « Canopée Agricole »

La "canopée agricole" est une ombrière photovoltaïque équipée de panneaux solaires rotatifs installés à 5 m de hauteur au-dessus de terrains agricoles. Cette installation suspendue par des câbles permet de réduire l'emprise au sol qui n'est que de 0,5 %.

1 ha d'ombrière c'est :

- ▶ 85 % de culture
- ▶ 15 % de bande enherbée
- ▶ 0,9 MW de puissance installée
- ▶ 42 % de taux de couverture

Le site pilote d'Amance

- ▶ 7 mois de travaux achevés en juin 2022
- ▶ 5 ha en culture de soja concernés dont :
 - ▶ 3 ha d'ombrière
 - ▶ 2 ha de culture témoin
 - ▶ 5500 panneaux solaires
- ▶ Production d'une puissance de 2,4 Mwc équivalant à la consommation de 1350 habitants.
- ▶ Raccordement fin septembre 2022. ■



Les essais agronomiques vont être réalisés sur 9 ans afin de démontrer la pertinence et l'efficacité de ce concept innovant.

A propos de TSE

TSE est une entreprise française créée en 2012, basée dans les Alpes Maritimes à Sophia Antipolis qui compte aujourd'hui plus de 150 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires annuel de 27 millions d'euros. Producteur indépendant français d'énergie solaire, l'entreprise est présente sur l'ensemble de la chaîne de valeur : développement, financement, construction et exploitation.

Fin 2021, TSE avait investi 600 millions d'euros pour une capacité totale à ce jour de 460 MW d'actifs développés et construits en France et 26 GW de projets en développement. Elle possède un parc d'exploitation composé de 14 centrales solaires au sol et de grandes toitures industrielles, représentant 210 MW de puissance et l'équivalent de la consommation électrique d'environ 110.000 habitants. ■